

VILLE DE ROYAN

SEANCE DU 28 JUILLET 1966 à 18 H.30

O B J E T

Règlement des frais et honoraires de Me CELICE.

66124

Le vingt huit juillet mil neuf cent soixante six, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 22 Juillet 1966.

Etaient présents: MM. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, Melle FOUCHE, MM. MATRAS, BISCAYE, BUJARD, LANUSSE Adjoints, MM. COLLE, BOUCHET, POUGET, NAULIN - BETOUS, BOUDEY, BROTEAU, GACHET, REIX, DOMEQ, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, PECHEVIS, OSQUIGUIL.

Représenté: M. VULTAGGIO par M. le Député-Maire.

Secrétaire : M. TETARD

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Maitre CELICE, Avocat à PARIS, demande le règlement de ses frais et honoraires dans l'affaire qui opposait la Ville aux époux GROS-QUENTIN devant la Cour de Cassation.

Ces frais et honoraires s'élèvent à la somme de 600 F, pour laquelle la Commission des Finances, dans sa séance du 1er juillet 1966, a donné un avis favorable de principe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande de règlement présentée par Me CELICE, Avocat à la Cour de Cassation, 59, rue la Boétie à PARIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 1er juillet 1966,

DECIDE :

- de régler à Me CELICE, pour la défense de la Ville devant la Cour de Cassation, dans le litige avec les époux GROS-QUENTIN, la somme de 600 F, montant de ses frais et honoraires.
- que la somme sera imputée au chapitre 905-2 article 2109 du budget 1966.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,



Maurice MATRAS.



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le 4 AOUT 1966.  
Le Sous-Préfet

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official stamp and the date.